

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/062

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la Convocation

29/11/22

Date d'Affichage

13/12/22

Objet de la Délibération

**Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association
Fontenilles VTT.**

L' an deux mille vingt-deux , le six décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, SANDOVAL.

Absents : M. LOUBEAU, Mme RANCHET
Mme LEROUX procuration à M. DAGUES BIE
Mme GARCIA procuration à Mme DASSENOY
Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE
M MARC procuration M JUMEL
Mme EVEN procuration à Mme PADRA
M COMBLET procuration à M TOUNTEVICH
M. SARICA procuration à Mme VITRICE
M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX
Secrétaire : M. AITA

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association Fontenilles VTT dans le cadre de l'organisation des côtes de Gasconnes.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

